**Discours du cinquante cinquième anniversaire du Parti de l’Indépendance du Travail et de la Justice**

**(PITJ)**

Mesdames et Messieurs les représentants des organes de presse, chers invités, camarades militants et sympathisants du PITJ,

Au nom du bureau exécutif central (BEC) du PITJ, nous vous souhaitons la bienvenue à la rencontre de ce matin 28 septembre 2018.

Notre dernière rencontre remonte à six (6) mois le 30 mars 2018, à l’occasion de la rentrée politique du PITJ comme il est de tradition depuis le 30 mars 2007, soit pendant 10 ans sans discontinuer.

Compte tenu de la grave situation de crise à laquelle les usurpateurs du MPP ont conduit le pays après la transition batarde du lieutenant-colonel Zida et de M’Ba Michel Kafando, inspirée par les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, le PITJ a lancé Le 30 mars 2018 un appel pour un débat refondateur de la république de la nation et de la démocratie, le débat du centenaire parce que notre pays la Haute-Volta devenue Burkina-Faso a été fondé le 1er mars 1919.

Dans la contribution que le PITJ a livrée pour le débat du centenaire, il a porté de graves accusations contre les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, accusations étayées par des faits, des documents historiques et les travaux de nos chercheurs nationaux.

Le PITJ a porté ces graves accusations pour dénoncer l’ethnicisme des forces obscures et rétrogrades du centre Morho Naaba en tête, que le colonisateur français a fabriqué pour son administration et qu’il a laissé derrière lui pour diviser notre peuple et entraver l’évolution politique de notre pays vers un état de droit démocratique véritable et pour le progrès.

Cette dénonciation sans complaisance des forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, n’a pas été du goût des usurpateurs du MPP qui leur doivent de s’être hissé à la tête de l’état.

Sous la signature de Simon Compaoré, les usurpateurs du MPP ont réagi par une déclaration qu’ils ont conclue en invitant le gouvernement à prendre ses responsabilités et les partis politiques à se démarquer du PITJ.

Le résultat ne s’est pas fait attendre, le ministre de l’administration territoriale Siméon Sawadogo qui a en charge la police des partis pour le compte du MPP, a infligé une sanction de suspension de trois (3) mois au PITJ parce qu’il a stigmatisé, les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête comme ethnicistes, mettant en péril la république, la cohésion et l’unité nationale. Il aurait préféré plutôt que le PITJ les insulte, eux les usurpateurs du MPP, selon ses propres dires.

Le ministre verbalement au cours d’une autre audition, comme par écrit, dans son arrêté de suspension a été incapable de prouver en quoi le PITJ a enfreint à une quelconque loi ou à la constitution, en quoi le PITJ serait ethniciste.

Du reste, les médias qui ont reçu le directeur des libertés publiques sur les plateaux de télévision et sur les antennes des radios ont pu s’apercevoir qu’il n’y a aucune faute prouvée contre le PITJ. Acculé sur le plateau de Watam TV, le directeur des libertés publiques ira jusqu’à dire qu’il est un exécutant et que, s’il lui était demandé de tuer il tuerait sans état d’âme. Sans commentaire.

Les usurpateurs du MPP, en infligeant une sanction sans fondement au PITJ, a bafoué ses droits fondamentaux tels que prescrits par **l’art 8 de la constitution** : « les libertés d’opinion, de presse, et le droit à l’information sont garanties. Toute personne a le droit d’exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements en vigueur».

A **l’art 125 de la constitution**, il est stipulé : « le pouvoir judiciaire est gardien des libertés individuelles et collectives. Il veille au respect des droits et libertés définies dans la présente constitution. » C’est pourquoi, suite à cette sanction arbitraire et sans fondement, à lui, infligée par les usurpateurs du MPP, le PITJ a introduit deux recours en justice, pour un sursis à exécution de la sanction, et pour l’annulation pure et simple de cette sanction sans motivation.

Le pouvoir judiciaire dont on soupçonne les accointances avec les usurpateurs du MPP a donné au PITJ des raisons supplémentaires de douter de lui. Il a trainé les pieds, et ce n’est que le vendredi 13 juillet 2018 que le président du tribunal administratif de Ouagadougou a examiné et jugé la requête du sursis à exécution. C’était sans objet puisque la durée de la sanction trois (3) mois, était largement écoulée. Au moment où nous parlons, le recours en annulation pur et simple de l’arrêté de suspension n’a pas encore été enrôlé. C’est la preuve que les juges du tribunal administratif essayent d’éviter aux usurpateurs du MPP une humiliation judiciaire.

Pourtant, le PITJ en fait une affaire de principe. Les usurpateurs du MPP ont tenté auprès des membres de la direction du PITJ à Bobo-Dioulasso, notamment de maitre Yéré, de négocier le retrait du recours introduit par le truchement du directeur de cabinet de l’Assemblée nationale.

Par ailleurs, la classe politique et les OSC défenseurs des droits de l’homme, semblent observer le mot d’ordre des usurpateurs du MPP à se démarquer du PITJ. A l’exception d’Achille Tapsoba du CDP, de Dicko de la NAFA qui nous ont appelé au téléphone pour témoigner de leur solidarité.

Le PITJ fait une mention particulière à Dicko Arouna, l’inoxydable et le vigilant. Comme à son habitude, au lendemain de la sanction, il était présent à nos côtés avec les recours qu’il avait pris le soin de rédiger lui-même. Qu’il soit remercié et félicité, car depuis son entrée sur la scène politique, il est infatigable dans la défense des libertés, de la démocratie et de l’état de droit. Les tribunaux de tous ordres sont encombrés de ses recours sans suite. Tel est ce militant et combattant pour la démocratie et l’état de droit démocratique. Après le coup d’état du général Diendiéré, à la rencontre qui a eu lieu à l’hôtel Laico, tout le monde a pu constater dans quel embarras il avait mis Maky Sall et Ibn Chambas venus en médiation, parce qu’il a soutenu et prouvé séance tenante qu’il leur avait adressé des courriers sur la situation, en leur remettant à nouveau des copies.

Il ne faut jamais minimiser ou banaliser les atteintes ou les restrictions aux libertés, ni à la constitution. Surtout il ne faut jamais tolérer les atteintes aux droits fondamentaux des citoyens.

Ces crimes politiques ont des conséquences désastreuses car ce sont les auteurs de ces mêmes crimes, qui finissent par commettre les crimes de sang. Nous avons encore présent sous nos yeux les conséquences des crimes politiques, avec le lourd contentieux de crimes de sang qu’il faut juger parce qu’il bloque l’évolution politique de notre pays.

La passivité donc face aux crimes politiques est très coupable. A preuve l’impasse dans laquelle se trouve notre pays aujourd’hui.

Le PITJ a accueilli sans surprise et avec beaucoup de sérénité la sanction que lui ont infligée les usurpateurs du MPP. C’est le propre des régimes d’exception aux abois. Tous les régimes de ce genre qui se sont succédés dans notre pays par les mêmes méthodes et les mêmes pratiques ont infligé des sanctions sans fondements à notre parti, à ses dirigeants, à ses militants ou aux organisations de masse qu’ils dirigeaient.

Cela a commencé sous le régime du CMRPN du colonel Saye Zerbo. Tout le monde se souviendra des menaces que le colonel a proférées contre Soumane Touré Secrétaire général de la CSV, au cours de la rencontre avec les organisations syndicales qu’il a convoquée au camp Guillaume.

Tout le monde se souviendra également des déclarations menaçantes et sans fondement de Alexandre Zoungrana, petit frère du cardinal Paul Zoungrana, alors ministre du travail et de la fonction publique contre Soumane Touré Secrétaire Général de la CSV dans son cabinet où il avait réuni l’ensemble des responsables syndicaux et des médias du pays.

La suite est connue. Sans que les organisations syndicales aient menacé le CMRPN, en l’absence de toute menace de grève ou de préavis de grève, pour commémorer le premier anniversaire du CMRPN, le régime du colonel Saye Zerbo allait prendre la décision de supprimer le droit de grève dans notre pays, de lancer un mandat d’arrêt national et international contre Soumane Touré, de dissoudre la CSV, de suspendre 171 travailleurs de leur emploi, de les traduire en justice et de les faire condamner. Ironie de l’histoire, le jour où la CSV commémorait son quarantième anniversaire à la bourse du travail, c’est le jour même où le cercueil du Colonel Saye Zerbo était exposé place de la nation, pour y recevoir les honneurs militaires avant son transfert dans son village pour être inhumé.

Avant sa mort, le Colonel Saye Zerbo a dénoncé l’ethnicisme des forces obscures et rétrogrades du centre, et comment ils l’avaient manipulé et lâché dans une longue interview au journal Le Pays.

Les dirigeants du SNEAHV et du SUVESS de l’époque, qui, à l’avènement du CMRPN s’étaient démarqué de la CSV pour soutenir par écrit le régime du colonel Saye Zerbo, peuvent-ils dire aujourd’hui quelles étaient les fautes, quelles étaient les lois que la CSV et son Secrétaire General avaient enfreintes ?

Le doyen Edouard Ouedraogo et son excellence Frédéric Guirma peuvent-ils nous dire quelle était la faute commise par la CSV et son Secrétaire Général, ou le mouvement syndical dans son ensemble pour justifier la suppression du droit de grève ?

Il faut le reconnaitre à feu Alexandre Zoungrana, avant son décès, il a rejoint Soumane Touré secrétaire général de la CSV sur les marches de la maison du peuple, alors que ce dernier, suite au TPR de la CNSS, était conduit par les gendarmes, pour lui exprimer ses regrets d’avoir été induit en erreur et lui souhaiter courage.

Le doyen Edouard Ouedraogo et son Excellence Frédéric Guirma peuvent-ils dire à l’opinion quelle faute ou atteinte à la loi avaient commis le Dr Coulibaly Amidou, Président national de la LIPAD, Philippe Ouédraogo, Yacouba Ouédraogo, pour avoir été arrêtés et détenus au camp CRS de Ouagadougou à l’époque ?

Le seul acte qu’ils avaient posé était d’avoir mis la photo de Soumane Touré, président de la section LIPAD de Ouagadougou en couverture du journal de la LIPAD, *Le Patriote,*  alors que ce dernier était contraint à la clandestinité par le mandat d’arrêt national et international lancé contre lui par le CMRPN.

Sous le CNR, avec les CDR, les motions et résolutions, les déclarations mensongères et les appels aux meurtres se sont poursuivis et intensifiés aux seules fins d’infliger des sanctions sans fondement à notre parti, à ses dirigeants et ses militants qui dirigeaient les syndicats affiliés à la CSV.

Tout a commencé le 20 mai 1984, à l’occasion de la commémoration du soulèvement des jeunes contre le coup d’état du 17 mai 1983 du Commandant Jean baptiste Ouédraogo, pour exiger la libération du Capitaine Thomas Sankara et ses camarades arrêtés et détenus. Une campagne médiatique sans fondement à coup de déclaration et de motion a duré une semaine contre la LIPAD-PAI et s’est soldée par le limogeage du gouvernement, de Koné Ibrahim ministre de la jeunesse et des sports militant du PAI, et a consacré la rupture du PAI d’avec le CNR.

Ces campagnes médiatiques haineuses sans fondement n’ont pas faibli, elles se sont poursuivies par des appels au meurtre en vue de détruire la CSV et ses syndicats de base.

L’épouse d’Etienne Traoré ayant donné le ton, en lisant une motion par laquelle il était demandé de fusiller Soumane Touré au poteau numéro 5. Le Pr Etienne Traoré lui-même a pris la tête d’une campagne nationale contre l’anarcho-syndicalisme, et à l’issue de cette campagne, il a été récompensé par sa nomination à la tête de l’inspection d’état qui venait d’être créée.

En réalité, cette campagne ne visait qu’à expliquer et justifier la destruction de la CSV et ses syndicats de base, à opérer les putschs syndicaux, et à procéder à l’arrestation des responsables syndicaux.

Le ministre de l’administration territoriale et de la sécurité de l’époque, Ouédraogo Nongma Ernest, allait exiger que tous les syndicats se mettent à jour de leur statut. Bien qu’il n’y ait aucun problème de ce genre au niveau de la CSV et de ses syndicats de base, mais se sentant visé, la CSV demanda à tous ses syndicats de base de tenir leur congrès, à l’issue desquels la CSV tint à nouveau son congrès. Tous les dirigeants furent démocratiquement élus, le CNR n’ayant pu infiltrer ces CDR dans leurs rangs.

Fou de rage, le CNR procéda à l’arrestation pure et simple et à la détention de tous les responsables syndicaux dans les camps militaires où ils furent maltraités et torturés. A leur place, le CNR désigna des fantoches. C’est ce que nous avons appelé les putschs syndicaux. C’est au lendemain du 15 octobre 1987 que les dirigeants et les militants de notre parti qui avaient été arrêtés et détenus furent libérés.

Nongma Ernest Ouédraogo et Fidèle Toé qui étaient respectivement ministre de l’administration territoriale et ministre de la fonction publique peuvent-ils dire les fautes de ces militants, ou quelle loi avait été enfreinte, d’autant plus qu’ils s’étaient même soumis à l’injonction faite par le ministre de l’administration territoriale et de la sécurité de se mettre à jour de leurs statuts ?

Les usurpateurs du MPP, Simon Compaoré en tête, Pierre Ouédraogo qui était Secrétaire général des CDR, qui fabriquaient les déclarations et les motions peuvent-ils dire les fautes commises ou les lois de l’époque auxquelles ces militants ont porté atteinte ?

Soumane Touré dirigeant du PAI et Secrétaire général de la CSV, actuel Secrétaire général du PITJ , a totalisé sur les 54 mois de pouvoir du CNR, 27 mois et demi de détention dans des camps militaires, maltraité et menacé d’exécution, dégagé pour obstruction à la marche radieuse de la révolution, pour avoir dénoncé les assassinats des suppliciés de la toussaint, comme les a appelés le doyen Edouard Ouédraogo, à savoir le Colonel Didier Tiendrebéogo et autres, sur les antennes de RFI dans l’émission *Carrefour* de Noëlle Velly.

Soumane Touré avait également, au cours des TPR de la CNSS dénoncé les malversations et les détournements qui s’opéraient par milliards sous le CNR. Soumane Touré Secrétaire Général avait signé une plainte de la CSV contre les atteintes aux libertés syndicales et aux droits des travailleurs adressée à l’organisation internationale du travail (OIT). Où étaient les fautes ou les atteintes à la loi ?

La vérité, Soumane Touré s’était opposé dès Décembre 1983, à l’inféodation des syndicats au CNR, il s’était opposé à la création du parti unique et pour toutes ses raisons, il a été accusé de fomenter un coup d’Etat contre le CNR pour lequel il a confondu Thomas Sankara de mensonges, au cours d’un semblant de tribunal qui devait certainement déboucher sur son exécution sommaire.

En 1989, à l’avènement du front populaire (FP), pour avoir adressé une lettre ouverte à Blaise Compaoré président du FP, en tant que secrétaire général de la CSV, pour lui demander d’étendre la rectification au mouvement syndical en ne reconnaissant pas les fantoches installés sous le CNR, mais les dirigeants qui avaient été démocratiquement élus en congrès. Soumane Touré secrétaire général de la CSV a été arrêté, détenu au conseil de l’entente et menacé d’être fusillé avec Lingani, Henri Zongo exécutés pour leur tentative de coup d’état.

Halidou Ouédraogo alors conseiller juridique du président Blaise Compaoré est apparu à la télé en maillot de corps pour justifier les exécutions sommaires. A la question des journalistes, pourquoi Soumane Touré est toujours détenu au conseil de l’entente, il répondra qu’il s’agit d’une interpellation administrative.

Halidou Ouédraogo peut-il dire aujourd’hui quelles sont les raisons qui justifiaient un tel traitement infligé à Soumane Touré en ces sinistres lieux qu’était le conseil de l’entente ?

Le même Halidou Ouedraogo peut-il aujourd’hui dire fort de quelle disposition légale ou des statuts de notre parti il s’était permis d’adresser une lettre ouverte au ministre de l’administration territoriale Nabaré T Bernard, pour lui faire injonction de remettre le récépissé du PAI à Philippe Ouédraogo ? Il est vrai que c’était au temps fort du collectif des organisations de masse et des partis politiques dont il était le président, et qu’il jurait de faire pression sur la justice elle-même!

En vérité, depuis l’avènement du front populaire, et le refus de notre parti d’y adhérer, Salif Diallo et son oncle Halidou Ouédraogo conseiller du président juridique du Président Blaise Compaoré qui avait créé et confié le MBDHP (mouvement Burkinabé des droits de l’homme et du peuple), ont juré d’en finir avec Soumane Touré parce qu’ils savaient qu’en interne, c’est lui qui conduisait la tendance qui a refusé l’adhésion de notre parti au front populaire.

C’est cette lutte de 30 ans avec Salif Diallo qui cherchait par tous les moyens à liquider Soumane Touré et le PAI, que nous avons conclu le 14 juillet 2017, lorsque nous avons annoncé en début de conférence de presse aux journalistes que « aujourd’hui on finit avec Salif Diallo », dans ses intrigues et complots contre le mouvement démocratique, et dans ses manœuvres de liquidation contre notre parti.

Après cette conférence de presse, Salif Diallo est décédé le 19 aout 2017. Les propos mensongers et hypocrites ont fusé de toute part pour lui attribuer nombre de qualité. Le PITJ pense que si Salif Diallo avait toutes ses qualités, il n’aurait pas cassé le mouvement syndical, les partis politiques, et chercher par tous les moyens à liquider Soumane Touré et le PITJ.

Le 15 juin 2015, le PITJ a interpellé le chef d’état-major des armées, Pingrenoma Zagré en lui demandant de ramener rapidement l’armée à la caserne pour être reformé face au danger sécuritaire. Le PITJ lui demandait de le faire sans délai afin que le monopole de la détention et de l’usage des armes reconnu aux FDS ne soit rompu, afin que ne se constitue dans notre armée des factions, afin que…

Le secrétaire général du PITJ a été interpelé, gardé à vue à la gendarmerie et présenté au procureur afin d’être déféré à la MACO. Dans l’esprit des dirigeants de la transition batarde, il fallait l’enfermer à la MACO. Du reste, des médias avaient déjà annoncé sa déposition à la MACO. Cependant, un procureur honnête et courageux, Ouédraogo Antoine, président du SAMAB et ses deux substituts ont estimé qu’il n’y avait pas matière à inculpation et l’ont mis en liberté. Ces magistrats courageux avaient pris cette décision certainement en s’appuyant sur **l’article 10 de la constitution** qui stipule « tout citoyen burkinabé a le droit de concourir à la défense et au maintien de l’intégrité territoriale ». C’était effectivement la contribution du PITJ.

Le Colonel Auguste Denise Barry alors ministre de la sécurité peut-il dire la faute ou quelle loi Soumane Touré avait enfreint ? Lui qui vient d’être mis en liberté provisoire et qui se lamente de l’injustice dont il est victime ?

Le Pr Ki Zerbo avait une belle formule « quand l’on montre du doigt une chose à un idiot, au lieu de regarder dans la direction du doigt, pour voir la chose, l’idiot se met à regarder le doigt ? »

Où en sont aujourd’hui notre armée et nos FDS ? Divisées en plusieurs groupes, donc sans cohésion et sans discipline, elles sont incapables de ce fait d’assumer les missions à elles confiée par la république. Le procès du coup d’état du général Diendiéré s’avère être le procès de nos FDS.

**Mesdames et messieurs les représentants des organes de presse,**

**Chers invités, camarades, militants et sympathisants du PITJ,**

Ces quelques rappels ont été faits pour vous édifier sur les méthodes et les pratiques des régimes d’exception. Depuis le 1er novembre 2014 avec le coup d’état du lieutenant-colonel Zida, notre pays vit sous un régime d’état d’exception, même avec les usurpateurs du MPP, qui prétendent avoir été démocratiquement élus.

C’est pourquoi le PITJ notre parti est en désobéissance civile et ne reconnait pas les élections qui sont contraire à la constitution et organisées sur la base d’un code électoral exclusif, bafouant les droits fondamentaux des citoyens. C’est pourquoi notre parti s’est démarqué des atteintes à la constitution, aux lois et règlements de la république en y prenant pas part. C’est également pourquoi il ne reconnait pas les usurpateurs du MPP qui ont été établis au mépris de la constitution, des lois et règlement de la république et il ne les reconnaitra jamais.

La constitution en son **article 167** stipule : « La source de toute légitimité découle de la présente constitution.

Tout pouvoir qui ne tire pas sa source de cette constitution, notamment celui issu d’un coup d’état ou d’un putsch est illégal. Dans ce cas, le droit à la désobéissance civile est reconnu à tous les citoyens.»

Le recul démocratique que notre pays a connu avec le coup d’état du lieutenant-colonel Zida et la transition batarde qui a hissé les usurpateurs du MPP se poursuit. C’est à ce recul démocratique que notre parti s’oppose, et vous êtes tous témoins des bafouements de la constitution, des bafouements des lois et règlements de la république et plus grave des bafouements des droits fondamentaux des citoyens, comme sous les régimes d’exception antérieurs avec les arrestations, les détentions pour atteinte à la sureté de l’Etat, les détentions extra-judiciaires, les atteintes à la liberté d’opinion et d’expression  au point d’arrêter et d’incarcérer des jeunes cyber-activistes.

Le PITJ dit que c’est sans surprise et avec sérénité qu’il a accueilli la sanction qui lui a été infligée. Mais cela ne signifie aucunement qu’il l’accepte et la reconnait, qu’il ne prend pas au sérieux cette sanction qui est la première infligée à un parti politique sous le régime des usurpateurs du MPP. Nous accueillons cette sanction comme une distinction qui nous encourage à persévérer parce que cette sanction nous rassure, que nous sommes dans la voie tracée par les fondateurs de notre parti à agir à l’avant-garde de la lutte de notre peuple, pour les libertés, pour la démocratie, pour un état de droit démocratique véritable et pour le progrès.

Cette sanction nous confirme et nous rassure que depuis l’ARDC les usurpateurs du MPP, même quand ils étaient au CDP n’ont pas pu nous rendre complice des atteintes à la constitution ni aux lois et règlements de la république. Le PITJ s’est même clairement fermement démarqué de leurs méthodes et de leurs pratiques quand en 2005, il a décidé à 3 mois du scrutin présidentiel de présenter sa candidature pour proposer à notre peuple son propre projet démocratique, en l’invitant à souscrire au pacte républicain qu’il proposait (confère, la motion adoptée au comité central du 15 août 2005 à Bobo et à nos messages au cours de la campagne).

Le PITJ s’est fermement démarqué d’eux, lorsqu’en 2010, le CDP a pris la résolution de modifier l’art 37 que Rock Marc Christian Kaboré, président du CDP dénonçait comme anti-démocratique.

Sur la question de la modification de l’art 37, notre parti est resté intransigeant jusqu’au bout, parce que, modifier l’art 37 c’était permettre à Blaise Compaoré après 30 ans, d’instaurer un régime de pouvoir personnel ce qui aurait modifié la forme républicaine de l’état, alors que dans les dispositions intangibles de la constitution, à **l’art 165**, il est bien précisé : « aucun projet ou proposition de révision de la constitution n’est recevable lorsqu’il remet en cause la nature et la forme républicaine de l’Etat ».

C’est pourquoi la modification de l’art 37 de la constitution ne pouvait se faire ni par voie parlementaire, ni par référendum. Il faut le préciser, parce qu’actuellement, des révisionnistes de tous bords, y compris ceux du CFOP et des OSC, formulent des regrets en soutenant que Blaise Compaoré et son CDP avaient le droit par référendum de modifier l’art 37. Ce qui va à l’encontre de la république démocratique.

Trêve d’arguties juridiques sur la question, la constitution est cohérente et catégorique, à **l’art 168,** il est écrit : « le peuple burkinabé proscrit toute idée de pouvoir personnel. Il proscrit également toute oppression d’une fraction du peuple par une autre. »

Alors, nous soulignons ici que c’est toute idée même de pouvoir personnel qui est proscrite, penser que Blaise Compaoré avait le droit de modifier l’art 37, c’était donc non seulement lui permettre de modifier la forme républicaine de l’état , mais de permettre surtout que lui et son CDP continuent d’opprimer le peuple.

C’est pourquoi Blaise Compaoré était le seul citoyen sur environ 30 millions à l’intérieur comme à l’extérieur à avoir un problème avec l’art 37 de la constitution. Autrement, quel autre citoyen avait déjà exercé plus de deux mandats et avait besoin que l’on saute le verrou de la limitation pour lui permettre de se représenter ?

Le PITJ dit que la sanction qui lui a été infligée est une distinction des autres partis que nous appelons des comités électoraux inféodées aux forces obscures et rétrogrades, qui dans leur complicité avec le lt-cl Zida et sa transition batarde, et avec les usurpateurs du MPP qu’ils ont accompagnés , ferment les yeux sur les dérives graves imprimées à notre pays par des violations successives de la constitution, des lois et règlements de la république.

C’est le lieu de rappeler que la loi portant statut du CFOP est contraire à la constitution, qui stipule **art 13** : «  les partis et formations politiques se créent librement…Tous les partis ou formations politiques sont égaux en droit et en devoir ».

Mais plus catégoriquement, à **l’art 165** de la constitution dans les dispositions intangibles, il est écrit « Aucun projet ou proposition de révision de la constitution n’est recevable lorsqu’il remet en cause :

- la nature et la forme républicaine de l’Etat

- le système multipartite

-… ».

Tout le monde peut comprendre maintenant pourquoi le PITJ respectueux de la constitution s’est toujours fermement opposé à la limitation des partis, ou à leur quelconque regroupement par contrainte légale.

Le PITJ a toujours rejeté la loi portant statut CFOP. Le PITJ refuse toujours de s’inscrire dans quelque chose de contraire à la constitution, il refuse de se déclarer au CFOP et même de réclamer la part de financement des partis passant par lui.

Le PITJ s’est démarqué fermement et comme tout le monde a pu le constater, le CFOP a entrainé toute la classe politique à la violation de la constitution à la faillite politique, en accompagnant la transition batarde dans la suspension de la constitution et par la rédaction d’une charte qu’ils ont tous signée, par laquelle le pouvoir d’Etat a été transféré au palais du Morho Naaba entre les mains des forces obscures et rétrogrades du centre.

Comme tout le monde peut le constater actuellement, c’est ce qui divise la classe politique tchadienne, le président Idriss Déby, tout en reconnaissant que dans sa constitution, c’est la liberté politique intégrale qui est prescrite, s’est mis en tête de rédiger une charte des partis politiques qui lui permettrait de les dissoudre, parce qu’il estime leur nombre à 200, donc très élevé.

C’est pourquoi en 2000, notre parti, consulté, par le ministre Nabaré T Bernard s’est opposé à la sanction par voie administrative des partis, en lui demandant s’il était prêt à sanctionner le CDP par la faute duquel des troubles ayant entrainé mort d’hommes avaient eu lieu à Bobo-Dioulasso à l’occasion des élections municipales. Face à son silence, nous lui avons dit que le parti majoritaire au pouvoir ne cherchait que notre soutien pour sanctionner les autres partis, ou les dissoudre, ce que nous refusons catégoriquement.

C’est pourquoi aussi, il avait invité Simon Compaoré à ne s’en tenir qu’à la mise à jour du fichier des partis et se départir de toute idée de vouloir les dissoudre, parce qu’ils ne seraient pas en règle vis-à-vis de leur propre statut. Il ne pouvait que leur refuser la reconnaissance légale jusqu’à ce qu’ils se mettent en règle vis-à-vis de leurs statuts et règlements intérieurs car se sont là les seules lois qui régissent en réalité la vie et le fonctionnement des partis, selon le principe juridique, les conventions entre partis valent loi.

C’est également pourquoi le PITJ a dénoncé et rejeté le détournement du financement pour le fonctionnement des partis au profit de quelques-uns, au motif qu’il faut avoir obtenu 5% des suffrages aux législatives. Ce qui va à l’encontre de l’égalité des partis en droit et devoirs puisqu’ils ont les mêmes charges de fonctionnement que l’administration territoriale exige.

Le PITJ dit que c’est sans surprise qu’il a accueilli cette distinction, parce qu’il s’attendait après le 14 juillet 2017, que les usurpateurs du MPP réagissent lorsque il a dénoncé le faux procès inique fait à Blaise Compaoré et à son dernier gouvernement devant la haute cour de justice. Le PITJ avait au contraire accusé les dirigeants du MPP d’être des criminels devant être traduits en justice parce qu’ils sont les auteurs et les organisateurs de l’insurrection, selon les déclarations de Salif Diallo à Jeune Afrique, et de Bala Sakandé du temps où il était le président du groupe parlementaire MPP, lors de leurs journées parlementaires à Léo, où il a précisé aux médias nationaux, que c’est le 25 Octobre au CENASA qu’ils ont décidé et planifié l’insurrection.

L’insurrection étant un crime prévu et puni par la loi d’une peine de prison de 10 à 20 ans, les usurpateurs du MPP sont donc des criminels que la justice laisse courir et sévir à la tête de l’état.

Le PITJ avait fourni au procureur général tous les éléments concourants à leur interpellation et inculpation. Le deuxième acte du PITJ qui le désignait comme cible aux usurpateurs du MPP est la protestation contre la détention extra judiciaire de Djibril Bassolé, alors que la justice lui accordait la liberté provisoire après épuisement de tous les recours introduits.

Le PITJ au cours de sa conférence de presse, a dénoncé le refus des décisions de justice, le refus de l’indépendance de la justice, le refus de la séparation du pouvoir par les usurpateurs du MPP. Ces deux actes posés par le PITJ étaient fondés sur la constitution et les lois et règlements de la république. Les usurpateurs du MPP ne pouvaient faire la démonstration du contraire.

Excédés et sur des considérations subjectives, les usurpateurs du MPP ont infligé une sanction sans fondement à notre parti qui a porté des accusations graves contre les forces obscures et rétrogrades du centre en l’accusant d’ethnicisme, alors que précisément, il ne faisait que dénoncer l’ethnicisme de ces forces. Quel ridicule !

A la limite c’était une affaire politique privée entre le PITJ et les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, qui pouvaient intenter une action pour fausse accusation, diffamation, etc. contre le PITJ.

Le Morho Naaba lui-même avait opté pour la voie du règlement par la tradition et s’apprêtait à envoyer une délégation de sa cour à la rencontre du PITJ. Nous en avons été informés par le chef de wemtenga, mais la déclaration des usurpateurs du MPP a plongé le Morho Naaba lui-même dans l’embarras.

Les usurpateurs du MPP, surtout Simon Compaoré, qui n’est même pas un vrai mossi, mais un Gourounsi de Kokologo, sont des petits mossis, sans éducation qui se mêlent des bagarres de chef, qui « mettent leur bouche » dans les querelles de chef.

Le Morho Naaba sait qui est Amirou Thiombiano, prince héritier du Gourma, qui a rompu avec l’idéologie féodale, le fondateur de notre parti le PAI, et il sait également qui est Soumane Touré Secrétaire General actuel de ce parti, descendant des bâtisseurs de civilisation que sont les Mandé Mori, un ordre de chevalerie de marabouts érudits et guerriers, créé il y a des siècles. Il sait que ce sont des grands de la tradition qui se sont adressés à lui, et il se devait de réagir conformément aux règles de bienséance de la tradition.

**Mesdames et Messieurs les représentants des organes de presse, chers invités, camarades militants et sympathisants du PITJ,**

Notre parti le PAI, actuellement PITJ, parti marxiste-léniniste-panafricaniste, créé le 15 aout 1963, totalise depuis le 15 aout 2018 ,55 ans d’existence, de lutte à l’avant-garde de notre peuple pour les libertés, la démocratie, la construction d’un état de droit véritable et le progrès.

En cela, il a repris la lutte, là où l’avait laissée Philippe Zinda Kaboré et particulièrement Ouezzin Coulibaly, dans son discours-programme prononcé le 20 mai 1958, devant l’Assemblée pour la construction d’un état de droit véritable, pour la bonne gouvernance ,pour le progrès économique et social dans la solidarité nationale.

Notre parti en 55 ans, dont 28 dans la clandestinité avant 1991 année de sa légalisation, défie quiconque dans ce pays de pouvoir apporter la preuve que lui, ses dirigeants, ses militants, et les organisations qu’il a créées et dirigées ont seulement violé une seule fois la loi, la constitution, ou les lois et règlements de la république. Ils ont subit des menaces, des intimidations, la répression, les emprisonnements, la torture, les menaces d’exécution, sans faiblir.

Différentes manœuvres ont été entreprises pour liquider notre parti depuis 1983, sous le CNR. Il a surmonté toutes ces épreuves et est plus que jamais déterminé à poursuivre la lutte ; parce que dès sa création, il s’est offert comme avant-garde à notre peuple dans sa lutte. Notre parti est donc capable de combiner les formes de lutte légales et illégales ce n’est pas un quelconque arrêté ou décret qui pourra l’empêcher de continuer d’exister et d’agir à l’avant-garde de la lutte de notre peuple. Il n’a pas attendu l’autorisation de quiconque pour se créer, et personne ne pourra le faire disparaitre quels que soient les moyens et méthodes utilisés.

Il faut rappeler le contexte et les circonstances de la création de notre parti pour comprendre en quoi il est un parti démocratique, et pourquoi selon ses stratégies et ses tactiques, durant 55 ans, il a été à l’avant-garde de la lutte de notre peuple pour les libertés, la démocratie, la construction d’un Etat de droit démocratique véritable, pour le progrès et la construction des Etats-Unis d’Afrique.

**Le contexte de la création du PAI le 15 aout 1963**

La France coloniale s’était taillée un vaste empire en Afrique et en Asie sur lequel « le soleil ne se couchait pas ». Elle avait organisé un vaste ensemble en Afrique sous l’appellation de AOF et AEF.

Cet empire fut ébranlé avec la victoire du peuple vietnamien à Diên Biên Phu en 1954 et avec le déclenchement à la toussaint de la même année de la lutte de libération du peuple algérien.

Pour endiguer et contrôler cette évolution dangereuse pour elle, la France élabora une loi d’autonomie interne pour ses colonies en 1956, la loi cadre Gaston Defferre.

C’était une loi de balkanisation, qui liquidait les grands ensembles régionaux de l’AOF et de l’AEF, paradoxalement, au moment même où la France entreprenait la construction de l’Europe avec la CECA (communauté économique du charbon et de l’acier).

L’année 1963 a été l’année la plus funeste pour l’Afrique et la Haute-Volta.

Au niveau africain, en mai 1963, s’est tenue la conférence constitutive de l’OUA. Le projet panafricain porté par Nkrumah, Sékou Touré et bien d’autres leaders du continent africain fut renvoyé aux calendes grecques. A ce projet panafricain était opposée la réalisation de l’unité africaine par cercles concentriques, mais les ensembles régionaux qui avaient existé avant 1956 ne furent pas reconstitués dans ce sens. Il fut proposé d’attendre la libération des pays des autres régions encore sous domination coloniale, pour envisager la réalisation de l’unité africaine.

Pire, la charte de l’OUA, en consacrant l’intangibilité des frontières héritées de la colonisation, institutionnalisait la balkanisation.

De ce fait, tous les partis et associations créés dans les cadres fédéraux de l’AOF et de l’AEF pour mener la lutte pour l’indépendance et la réalisation de l’unité africaine devenaient inopérants.

Après la conférence de l’OUA, se créa la fédération du Mali, à laquelle notre pays adhéra. Le temps d’un voyage aller-retour de Dakar à Ouagadougou, notre pays qui avait adhéré à la fédération, se retira sur la base de simples déclarations de Maurice Yaméogo et du Morho Naaba. C’est la même année qu’ils précipitèrent notre pays, dans les bras de l’impérialisme français en se regroupant autour de Houphouët Boigny dans le cadre du Conseil de l’Entente. La même année se tint à Ouagadougou la conférence de l’UAM (Union Africaine et Malgache) pour les besoins duquel, la maison du peuple fut activement bâtie. L’UAM s’est transformé ensuite en OCAM (Organisation Commune Africaine et Malgache) qui avait pour ambition de créer le MEOCAM (mouvement des étudiants de l’OCAM).

Au niveau national, le 17 septembre 1958, le Morho Naaba à la tête de ses troupes, avait tenté un coup d’état pour instaurer une monarchie constitutionnelle en Haute-Volta. La tentative échoua lamentablement.

Les 17, 18 et 19 septembre 1958, la classe politique et le mouvement démocratique se réunirent pour rejeter et condamner la tentative du Morho Naaba et proclamer l’union sacrée pour la république, pour la construction d’un front démocratique et pour le respect et la mise en place des institutions prévues par la constitution et les lois de la communauté franco-africaine (confère le communiqué conjoint rendu public à l’occasion de notre rentrée politique du 30 mars 2018).

Le 20 septembre 1958, pour concrétiser ce choix, l’assemblée à l’unanimité, a élu Maurice Yaméogo vice-président du gouvernement. Le 11 décembre 1958, la république démocratique fut proclamée.

Maurice Yaméogo ainsi élu à la tête de la république, allait se révéler comme un dangereux manœuvrier, qui allait payer en monnaie de singe la classe politique et le mouvement démocratique en utilisant les mécanismes prévus par la constitution bonapartiste adoptée le 28 septembre 1958. Pour consolider sa position personnelle au niveau de l’appareil d’Etat, et à la direction du RDA, il se lança dès 1959 dans une répression tous azimuts.

Pour isoler et contenir les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, il menaça les autres « royaumes » de les rattacher administrativement au Morho Naaba en jouant sur l’ethnicisme que le colonisateur avait mis en place des 1919.

Quelle horreur ! L’empire mossi n’ayant jamais existé, et chaque royaume étant jaloux de son autonomie vis-à-vis du Morho Naaba, il obtint facilement qu’il ne se solidariserait pas avec lui. Les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, étaient ainsi complètement isolées et firent profil bas. Maurice Yaméogo poussa l’avantage en envoyant les leaders politiques des autres royaumes à l’extérieur du pays comme ambassadeurs.

Ainsi Gérard Kango fut envoyé à Londres comme ambassadeur auquel il confia son fils Herman Yaméogo et Léonce Koné. Kalenzaga de Kaya que la chefferie pressentait pour être vice-président du conseil, fut envoyé en Allemagne et le vieux parlementaire Henri Guissou du Boulkiemdé fut envoyé comme ambassadeur à Paris.

Pour les autres régions non mossi, Maurice Yaméogo leur fit comprendre, que ce n’était pas sa personne qui était visée par la tentative de coup d’état du Morho Naaba, mais que c’était un projet des forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, pour imposer à toutes les régions du pays la chefferie moagha du centre.

C’est ainsi qu’il obtint leur soutien au niveau du RDA. Maurice Yaméogo n’avait dans ces conditions aucun mal, par des élections frauduleuses qu’il organisa à consolider son pouvoir personnel au niveau de l’appareil d’Etat et du parti ultra majoritaire qu’était le RDA.

A preuve, à la proclamation de l’indépendance du pays, ayant contraint Nazi Boni à l’exil, le RDA que Maurice dirigeait désormais, était devenu un parti unique de fait dans le pays, même si la constitution prescrivait le multipartisme.

Quelque part, Maurice Yaméogo le fin roublard qu’il était, avait vu juste dans les ambitions des forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, de restaurer la monarchie sur l’ensemble du pays. C’est ce que nous découvrons présentement avec les manœuvres des forces obscures et rétrogrades du centre, et leurs protégés, les usurpateurs du MPP.

Dès 1959, Maurice Yaméogo s’était lancé dans la répression du mouvement syndical, en expulsant du territoire les militants et les dirigeants syndicaux ressortissants d’autres territoires. En vérité, il démantelait la section de l’UGTAN dont Sékou Touré était le secrétaire général, secondé par Bakary Djibo du Niger. Il voulait ainsi tuer la centrale syndicale la plus engagée dans la lutte anti-impérialiste.

Maurice Yaméogo entrepris de détruire la CATC (confédération africaine des travailleurs chrétiens), qui avait été créée en 1956 par l’église catholique en application des préceptes de la doctrine sociale de l’église formulée dans l’encyclique REROUM NOVAROUM du pape Grégoire III.

Cette centrale syndicale avait été créée précisément pour faire pièce à l’UGTAN jugée communiste et cela avait été complété par la création d’un mouvement de jeunesse, la JOC (jeunesse ouvrière catholique), la JEC (jeunesse étudiante catholique), et autres mouvements comme les scouts, les cœurs vaillants, et les âmes vaillantes. Cette entrée de l’église catholique dans la vie politique avait été parachevée par la publication d’une brochure le *Chrétien dans la cité.*

Il exila à Gorom-Gorom Joseph Ouédraogo et d’autres dirigeants de cette centrale syndicale et procéda à l’arrestation et à l’emprisonnement de Maxime Ouédraogo et d’autres dirigeants sous l’accusation de malversations au niveau de la CCCHV (coopérative de consommation centrale de Haute-Volta), ancêtre de Faso yaar.

Ensuite, Maurice Yaméogo édicta une série de lois qui rendaient impossible la constitution des syndicats et leur regroupement en centrales syndicales. Toute affiliation d’un syndicat à une organisation syndicale internationale était interdite. Il ambitionnait même de créer une centrale syndicale unique, l’Union Nationale des Travailleurs de Haute-Volta.

Pour couronner tout cela, en 1963, il organisa une conférence nationale à Banfora à l’issue de laquelle il prit une loi interdisant le renouvellement des chefs de canton, au décès de ceux qui occupaient ces fonctions. Cette loi ne reconnaissait que les chefs de village qui devenaient des auxiliaires de l’administration.

C’est toujours en 1963, qu’il dispersa le congrès de l’UGEV en l’interdisant. La grande faiblesse de l’UGEV de l’époque était l’absence d’une section territoriale puisqu’aucune université ou aucun institut de formation supérieure n’existait dans le pays, tous les étudiants étaient envoyés à l’extérieur. La seule manifestation de l’UGEV était ces congrès qu’il tenait pendant les vacances. Mais les congrès étaient très suivis, au niveau du peuple pour ses analyses de la situation nationale, pour ses prises de position.

Amirou Thiombiano avait été désigné comme président d’honneur de l’UGEV. Il n’y en a pas eu d’autre. A chaque congrès de l’UGEV, c’est lui qui présentait un rapport sur la situation nationale.

La situation de l’UGEV de l’époque était l’inverse de celle qu’elle connait aujourd’hui, avec la construction des universités et la multiplication des instituts de formation supérieure, très peu d’étudiants sont envoyés à l’extérieur, le mouvement étudiant est devenu national.

C’est pourquoi jusqu’en 1963, c’est Amirou Thiombiano, président d’honneur de l’UGEV qui présentait les rapports sur la situation nationale.

Avec les manœuvres de Maurice Yaméogo pour consolider son pouvoir personnelen 1963, toute vie démocratique était rendue impossible. Dans ce contexte, que pouvait faire des militants engagés et connus comme Amirou Thiombiano et ses quelques camarades qui avaient milité à partir de 1958, dans le PAI fédéral ?

Amirou Thiombiano prince héritier du Gourma, et ces quelques camarades étaient déjà très connus par les différentes composantes de notre peuple pour leur rupture avec l’idéologie féodale, pour leur engagement comme des militants marxistes léninistes très engagés, intègres, et compétents dans leur travail professionnel et comme ayant déjà entrepris de combattre le régime de Maurice Yaméogo en refusant publiquement les décorations qu’il leur proposait. Il disait et tout le monde le savait, qu’il n’avait pas fait suffisamment pour le pays et le peuple, pour mériter d’être décoré. Face à l’absence de toute vie démocratique, Amirou Thiombiano et ses quelques camarades décidèrent de créer un parti de droit national, le 15 août 1963, comme le feront tous les partis créés dans le cadre fédéral, dans les territoires devenus autonomes. Dans l’impossibilité de mener ouvertement leurs activités, face à la répression du régime de Maurice Yaméogo, le PAI était dans la clandestinité comme le MLN (mouvement de libération national) de Joseph Ki Zerbo créé à Dakar en 1958.

Les militants et les dirigeants de ces deux partis étaient connus de tous. Mais, ils étaient contraints de fonctionner et d’agir dans la clandestinité. Amirou Thiombiano et ses camarades fondateurs du PAI ont analysé la situation nationale : la Haute-Volta était un petit pays, le plus pauvre du monde, enclavé. Les populations étaient fortement sous l’emprise des forces féodales, obscures et rétrogrades.

La répression du régime de Maurice Yaméogo qui empêchait toute vie démocratique et la situation de gabegie et de mal gouvernance, leur ont imposé d’adopter une stratégie, une ligne de masse bien que marxiste-léniniste, de lutte pour les libertés, pour la démocratie, pour la construction d’un état de droit véritable et pour le progrès. C’est ainsi, que s’imposa à eux aussi, la nécessité et l’urgence de reconstruire un mouvement démocratique en prenant comme axe principal, la reconstruction du mouvement syndical dans le pluralisme. Avec ceux du MLN, ils s’attelèrent à ce travail, c’est ce que nous allons appeler l’alliance démocratique progressiste.

Ils réussirent dans la clandestinité à reconstituer quelques organisations syndicales et en décembre 1965, lorsque Maurice Yaméogo qui avait conduit le pays à la banqueroute décida des mesures financières draconiennes, pour faire supporter aux travailleurs et au peuple le poids de cette gabegie, ils purent organiser avec le mouvement syndical, une grande protestation qui déboucha sur le 1er soulèvement populaire du 3 janvier 1966.

Ils assumèrent leurs responsabilités face à l’armée qui était arrivée au pouvoir à la faveur du soulèvement, et purent ainsi, l’amener à promettre de quitter le pouvoir en 1968. Ils s’engagèrent également à amener les travailleurs et le peuple à consentir des sacrifices indicibles pour le redressement des finances publiques qui aboutit en 1974 par la publication d’un ouvrage par le ministre des finances de l’époque, Tiémoko Marc Garango intitulé « *Le redressement financier de la Haute-Volta* ».

Ce n’est pas donc seulement le soulèvement populaire du 3 janvier 1966 qui avait suscité l’admiration du monde pour notre pays et son peuple, c’était surtout la gestion de l’après soulèvement populaire qui avait séduit jusqu’aux institutions financières indépendantes, qui avaient vu un peuple conduit par des militants engagés à opérer son redressement financier sans aucun don extérieur et sans recours aux institutions financières internationales.

Les dirigeants du PAI clandestin, notamment Amirou Thiombiano, avaient gagné l’estime et la considération de notre peuple par ses actes héroïques, après lesquels ils n’avaient rien réclamé du pouvoir et étaient retournés à leurs tâches professionnelles.

Le peuple reconnaissait au PAI ce rôle d’avant- garde dans sa lutte pour les libertés, la démocratie, la construction d’un état de droit véritable et pour le progrès.

Il lui reconnaissait surtout sa capacité à imaginer et mettre en œuvre des solutions pacifiques et légales pour sortir des crises. Et c’est ainsi que depuis sa création, les dirigeants de notre parti ont toujours été sollicités et mis à la tête des structures et organisations que les forces vives du pays exigeaient, pour la recherche de solutions pacifiques et légales aux crises que connaissait notre pays.

Ainsi, en 1976, après le rejet du projet de l’armée de créer le MNR (mouvement national pour le renouveau) comme parti unique en dissolvant tous les autres, suite aux grandes grèves des 17 et 18 décembre 1975, l’ensemble des forces vives de la nation, réunies dans une commission spéciale (Conférence nationale souveraine avant l’heure), désignèrent à l’unanimité le Dr Coulibaly Amidou président national de la LIPAD (ligue patriotique pour le développement) ,organisation de masse qu’avait créé le parti pour présider aux travaux de la commission spéciale qui permirent de passer à la 3ème république.

En 1991, c’est Philippe Ouédraogo, secrétaire général d’alors de notre parti, qui fut désigné à l’unanimité pour présider les travaux de la commission ad-hoc de la table ronde des partis politiques, pour trouver les solutions qui ont permis de sortir des états d’exception pour entrer dans l’état de droit démocratique prescrit par la constitution de la IVème république.

Toujours la même année 1991, la grande majorité de la classe politique fit confiance à Soumane Touré, secrétaire général adjoint du PAI pour présider et conduire la lutte de l’ARDC face à la CFD (collectif des forces démocratiques), pour rejeter la tenue d’une conférence souveraine et assoir les institutions de la IVème république.

En 2000, après le drame de Sapouy, et à l’issue des travaux du Collège des Sages, Soumane Touré devenu secrétaire général du PAI, initia avec d’autres partis politiques un protocole sur la base duquel ces partis entrèrent au gouvernement pour appliquer les résolutions et les recommandations du collège des sages après rétablissement de l’art 37.

C’est à cette occasion aussi qu’ils élaborèrent un nouveau projet de code électoral qui fut adopté par l’ensemble de la classe politique, le fameux code électoral consensuel, qui anticipait même sur le code des collectivités territoriales et qui permit des élections aux résultats équilibrés.

En 1968, le PAI avait fait l’évaluation du mouvement démocratique dans notre pays qu’il a rendue publique sous la signature de deux de ses dirigeants, Zoungrana Ali Pascal et Touré Adama.

Joseph Ouédraogo, président de la CATC leur fit même un procès. C’est de cette date qu’existe la tradition de notre parti de faire l’évaluation du mouvement démocratique à chaque étape de l’évolution politique de notre pays et de proposer des orientations plus démocratiques et plus engagées aux différents partis politiques, aux organisations de la société civile et au mouvement syndical, considéré comme étant l’épine dorsale du mouvement démocratique dans notre pays depuis décembre 1965.

Ces évaluations régulières du mouvement démocratique se font sans complaisance, ce qui nous a permis de dire, qu’après la démission de Blaise Compaoré le 31 octobre, la classe politique dans sa grande majorité, inféodée aux forces obscures et rétrogrades et les OSC pléthoriques et corrompues ont failli dans la défense des libertés, de la constitution, de la démocratie, et de la construction d’un état de droit démocratique véritable. Elles ont facilité et permis la dérive de restauration monarchique dans notre pays.

Nos concitoyens tout au long de l’existence de notre parti nous ont témoigné leur reconnaissance et leur soutien lors des épreuves que nous avons subies. C’est le meilleur hommage au fondateur de notre parti et à ses militants.

C’est ce qui nous fait dire et répéter que notre parti ne ressemble à aucun parti et aucun parti ne lui ressemble et qu’il est le seul parti politique dans ce pays, les autres n’ayant été et n’étant que de simples comités électoraux pour servir l’ambition de quelques hommes inféodés qu’ils sont tous aux forces obscures et rétrogrades du centre.

Nous espérons que ce rappel sommaire et rapide du contexte de la création de notre parti, de son rôle et sa contribution à l’avant-garde de la lutte de notre peuple pour les libertés, la démocratie, la bonne gouvernance et le progrès fera mieux connaitre ce parti et le rôle qu’il a tenu durant 55 ans et que cela suscitera l’engagement militant et l’adhésion des jeunes patriotes démocrates, pour assurer la relève, le noyau dirigeant se faisant vieux avec déjà quelques disparitions.

**Mesdames et Messieurs les représentants des organes de presse, chers invités, camarades militants et sympathisants du PITJ**,

Le PITJ a choisi le 28 septembre 2018, pour vous rencontrer et tenir à l’issue de cette rencontre une réunion du comité central du parti, parce que le 28 septembre est une date importante de l’histoire de l’Afrique de l’ouest, une date importante de l’histoire de la démocratie française et partant celle des néocolonies françaises dont notre pays.

Le 28 sept 1898, est la date de l’arrestation de l’Almamy Samory Touré, le dernier conquérant et grand résistant à la pénétration coloniale. Avec son arrestation, la France coloniale a estimé qu’il n’y avait plus d’obstacle à sa domination. En effet, Samory Touré ambitionnait de reconstituer le grand mandé. Dans ses conquêtes, il avait déjà réalisé un grand empire qui allait du Libéria aux portes du Niger. Kantchari dans une langue des Sofa de l’Almamy Samory que nous comprenons et parlons encore couramment désigne un lieu planté de figuiers avec une grande marre.

Arrivé aux portes des royaumes mossis qui ne valaient même pas des quartiers de son empire, malgré les exhortations de ses sofas il se refusa à les conquérir. Sur insistance des Sofas, il leur demanda de prendre ce qu’il faut et de lui acheter du tô (maitre Passéré en a parlé publiquement). Revenus bredouilles, il leur dit que les mossis n’étaient pas des peuples du mandé qu’ils étaient toujours prosternés devant un homme et qu’ils étaient des peuples affamés. Il demanda de les laisser dans cette posture parce que leur niveau d’évolution ne leur permettait même pas d’adhérer à leur grand projet et à leur combat. Il leur demanda de les laisser ainsi prosternés, que les troupes coloniales viendraient leur marcher dessus.

C’est ce qui arriva, le Morho Naaba sortit à la tête de ses troupes pour s’opposer aux troupes françaises d’occupation. Il a suffi d’un coup de canon pour qu’ils s’égaillent. Le Morho Naaba Boukary koutou s’enfuit au Ghana où il mourut en exil. Cette rencontre ne fit qu’un mort, le Baloum Naaba de l’époque, vieux, sourd et monté sur âne, abandonné sur place, fut abattu et la colonne Voulé-Chanoine fit un massacre à travers les royaumes mossis en 1896.

Simon Compaoré qui a passé 17 ans à la tête de la mairie de Ouagadougou n’a certainement pas lu cette histoire, publiée dans les années 70 par la mairie de Ouagadougou, occupé qu’il était avec le Morho Naaba à parceller et vendre les espaces du royaume de Ouagadougou, au point de provoquer de nos jours des réactions des populations des villages de son royaume contre l’accaparement de leurs champs, par des prometteurs immobiliers comme Abdoul Services, protégé du Morho Naaba.

Le grand projet de l’Almamy Samory Touré de reconstituer le grand Mandé a été contrarié par les replis identitaires après l’éclatement du Mandé, et la pénétration coloniale française. Le grand Mandé que voulait l’Almamy Samory Touré était ce grand empire réalisé autour de Soundiata Keita après que tous les peuples réunis aient chassé le tirant Soumangourou kanté. Tous ces peuples se sont réunis à Kouroukan Fouga pour adopter une charte, le Mande Kalikan, la première constitution démocratique et laïque du monde inspirée de la constitution établie à Médine par le Prophète Mohamed (paix et salue sur lui). Les principes et les valeurs contenues dans le Mande Kalikan sont encore enseignés dans les écoles initiatiques des populations de l’Ouest, dont la partie visible est celle des Donsos.

Bien avant l’Europe, le Mandé qui se situait en Afrique de l’Ouest et qui couvrait l’actuel espace de l’UEMOA avait élaboré une constitution qui est actuellement classée au patrimoine immatériel de l’humanité de l’Unesco.

Les usurpateurs du MPP, les forces obscures et rétrogrades du centre savent-ils seulement que l’Almamy Samory Touré est originaire du Burkina Faso ? Qu’ils questionnent donc Rock Marc Christian Kaboré du temps où il était président de l’assemblée. Il a invité à une rentrée solennelle le président de l’assemblée du Bénin, qui, dans son discours a dit qu’il était heureux d’être sur cette terre libre de l’Almamy Samory Touré. Ce qui a jeté le trouble dans l’hémicycle et a amené les uns et les autres, notamment l’honorable majesté du Boussouma, à interpeller Soumane Touré qui leur a répondu qu’ils ne connaissaient que l’histoire de leur petits royaumes mossis, mais qu’ils ignoraient tout de l’histoire du reste du BF.

Le soir au dîner avec le bureau de l’assemblée Soumane Touré a interpelé le président de l’assemblée du Bénin sur la question, qui a répondu qu’il avait été le premier surpris lorsque son Secrétaire General agrégé d’histoire lui a apporté son projet de discours.

Tous les pays de la sous-région ouest-africaine peuvent valablement revendiquer Samory Touré comme héro de la résistance à la pénétration coloniale. C’est la Guinée qui s’en est appropriée lorsqu’en 1958, à l’occasion du référendum constitutionnel, elle a opté pour l’indépendance qu’elle a proclamée le 28 septembre 1958 pour se venger du 28 septembre 1898. Sékou Touré a par la suite, rapatrié du Gabon les restes de Samory Touré et de ses compagnons pour les inhumer en Guinée.

Pendant que nous y sommes, ne serait-il pas bon qu’à l’occasion du centenaire de notre pays en 2019, les restes de Boukary Koutou soient rapatriés au Burkina-Faso pour y recevoir des funérailles dignes d’un Morho Naaba, qu’il repose sur la terre de ses ancêtres, même s’il n’a pas été capable de la défendre ? Cela fait partie de notre histoire. C’est le défi que le PITJ lance aux usurpateurs du MPP et forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête. Le PITJ n’est ni ethniciste, ni sectaire.

Le colonisateur français avait raison donc de considérer la conquête terminée avec l’arrestation de l’Almamy Samory Touré et de s’engager dans l’organisation de ses possessions. Il délimita la colonie du Haut-Sénégal-Niger en y incluant tous les territoires voltaïques.

C’est le 1er mars 1919, suite à la révolte des Bobo en 1916, qu’il décida administrativement de constituer le territoire de la Haute-Volta. On peut dire donc, que c’est la révolte des Bobo contre le statut de l’indigénat qui faisait d’eux des sujets de l’empire colonial français, astreint aux travaux forcés avec toutes les brutalités et exactions qui en découlaient, qui a entrainé la création de la colonie de la Haute-Volta.

La Haute-Volta devenue Burkina-Faso n’est donc pas un territoire réalisé par les conquêtes du Morho Naaba. Nous avons déjà expliqué que c’est pour leur docilité parce que le royaume de Ouagadougou était le maillon faible de la conquête coloniale et pour leur propension à collaborer, que la capitale du territoire a été fixée à Ouagadougou pour permettre l’organisation administrative coloniale ethniciste du territoire autour du noyau moagha de Ouagadougou, tel que l’avait démontré et prouvé texte à l’appui le Pr Palm D Jean-Marc dans son interview au journal Bendré.

Le Morho Naaba et les royaumes mossis ont effectivement et pleinement collaboré pour organiser la traite du mossi pour les grands travaux du colonisateur français dans l’espace de l’Afrique Occidentale. Ils ont si bien collaboré qu’après la pacification, le colonisateur français a disloqué le territoire de la Haute-Volta en 1932, et l’a réparti avec ses hommes et ses habitants entre la Côte-d’Ivoire qui incluait le fameux royaume de Ouagadougou, le Niger qui incluait tout l’Est et le Soudan Français actuel Mali, qui incluait le Nord et le royaume du Yatenga.

Même avec la reconstitution du territoire le 4 septembre 1947, revendiqué et conduite par Philippe Zinda Kaboré et Ouezzin Coulibaly descendant des résistants Bobo, ils poursuivront la collaboration dans la traite des mossis, en créant le SIAMO (Syndicat interprofessionnel pour l’acheminement de la main-d’œuvre) auquel participaient activement les chefferies mossi et l’église catholique du centre dirigée par Mgr Thévénoud. La suite sera la création de l’office de la main-d’œuvre qui existe encore et la signature d’une convention de main-d’œuvre d’abord avec la Côte-d’Ivoire, ensuite avec le Gabon.

Aucun régime, n’a cherché à évaluer ou à faire appliquer ces conventions de main -d’œuvre. Sait-on seulement que la traite des mossis vidait le pays de toutes ses forces vives et que des dizaines de milliers de nos compatriotes sont morts à la tâche ? Maitre Passéré dans son ouvrage « *Ainsi on a assassiné les Mossé* » a bien précisé que le sort des mossé ne préoccupait pas le Morho Naaba.

Des générations de nos compatriotes par millions sont dans les pays voisins et au Gabon et nul ne semble se préoccuper de leur citoyenneté excepté notre parti.

Récemment, les usurpateurs du MPP, comme l’opposition regroupée autour du CFOP, purement sous l’angle électoraliste ont montré qu’ils ne s’en préoccupaient guère. Leur gros mensonge, à propos du vote des burkinabé de l’extérieur a été dissipé par Djibril Bassolé dans une interview accordée au journal L’inter Numéro 6046, du mercredi 22 aout 2018.

Depuis, c’est brusquement un silence embarrassé qui s’est installé sur la question. Il suffisait pourtant de faire appel à Ouédraogo Albert du Tocsin qui avait ce dossier et le connaissait très bien puisque son OSC s’est spécialisée sur la question des burkinabé de la diaspora.

Le PITJ vient ainsi de démontrer et prouver que les mossis n’ont pas été des résistants, que la chefferie mossie est une descendance de collaborateurs. Pourquoi les usurpateurs du MPP font semblant de s’indigner de ce qualificatif de descendants de collaborateurs et infligent une sanction au PITJ pour les avoir stigmatisé ? Il y a quelques semaines, les habitants du village de Louré l’ont rappelé à Jean Claude Bouda, qui, dans le cadre de la construction des infrastructures pour le 11 décembre prochain, est allé avec le gouverneur et différentes autorités, proposer la construction d’une infrastructure visant par-là à faire disparaitre leur village. Les anciens du village lui ont demandé s’il était ivre ou s’il n’était pas au courant ? Dans tous les cas, ils lui ont rappelé qu’ils étaient les réels dépositaires du pouvoir, que les Bouda n’étaient que des usurpateurs installés par le colonisateur, et qu’ils allaient le lui prouver. Le lendemain, le gouverneur de la région surpris et effrayé, découvrit trois gros pythons à sa porte. Il jura de se laver les mains sur la question. Voilà que de simples paysans viennent rappeler aux usurpateurs du MPP qu’en 1950, le colonisateur a créé le syndicat des chefs coutumiers dont il a confié la direction au Mang Naaba Bouda François, descendant de collaborateur.

C’est pourtant, ce qu’avait rappelé tout simplement le PITJ le 30 mars 2018, en traitant les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête de descendants de collaborateurs.

Avant le PITJ, Ouezzin Coulibaly dans son discours du 20 Mai 1958 devant l’Assemblée, portait les mêmes accusations en y apportant des preuves. Les usurpateurs du MPP veulent mensongèrement créditer les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, d’être les dépositaires de nos traditions et de nos coutumes, et de leur apport pour régler les crises dans notre pays alors qu’elles sont à la base de l’instabilité politique chronique. Elles ont plutôt été utilisées pour escamoter, dévoyer la lutte de notre peuple pour la démocratie, l’état de droit démocratique et le progrès.

Les usurpateurs du MPP veulent occulter dans l’histoire de notre pays, le coup d’état du 17 septembre 1958, du Morho Naaba pour instaurer une monarchie constitutionnelle. L’Almamy Samory Touré avait raison, de dire que les peuples mossis étaient des attardés de l’évolution de l’histoire de l’humanité, recroquevillés et prosternés devant ce qu’ils « sont nés trouver » (doguen miqui), donc imperméables à toute évolution, et inaccessibles à toute conversion.

A preuve, un siècle après la constitution du territoire de la Haute-Volta devenue Burkina-Faso, le 1er mars 1919, ils ont saisi l’occasion du coup d’état du lieutenant-colonel Zida du 1er novembre 2014, pour tenter de reprendre leur rêve de restauration monarchique sur l’ensemble du pays.

Ils prétendent qu’ils sont les dépositaires de la tradition et que les dénoncer c’est s’attaquer aux règles du vivre ensemble. Le PITJ leur rappelle qu’après la tentative de coup d’état du Morho du 17 septembre 1958, pour instaurer une monarchie constitutionnelle, notre peuple a réagi à travers ses représentants à l’assemblée en proclamant la république démocratique, le 11 décembre 1958. Depuis cette date, les règles de vivre ensemble dans notre pays sont consignées dans la constitution bonapartiste de 1958, qui, malgré tous les avatars, a toujours cours en France et dans notre pays. La constitution n’est ni une compilation, ni une synthèse des coutumes et traditions des différentes populations vivant sur notre territoire. La constitution, pose les fondements de la république démocratique qui reconnait la pratique des coutumes et traditions dans le respect de la loi, mais les dépasse pour poser des nouvelles valeurs et de nouvelles règles du vivre ensemble.

Permettre donc après la démission de Blaise Compaoré, le 31 octobre 2014, que le lieutenant-colonel Zida par son coup d’Etat suspende la constitution et transfère au palais du Morho Naaba toutes les affaires civiles et militaires de l’Etat pour permettre ensuite de mettre de côté la constitution et d’élaborer une charte selon les vues ethnicistes des forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, constitue une haute trahison et le crime le plus grave à l’encontre de notre peuple. **Art 166** de la constitution : « la trahison de la patrie et l’atteinte à la constitution constituent les crimes les plus graves commis à l’encontre du peuple.». C’est sur cela que se fondent les dénonciations et les accusations graves contre la transition batarde d’abord, et contre les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête du PITJ.

C’est le fondement et les raisons de la désobéissance civile dans laquelle se trouve le PITJ depuis le 1er novembre 2014, désobéissance civile qui se poursuit face aux usurpateurs du MPP. Pour ne pas se faire les complices de crimes politiques aussi graves au regard de la constitution, le PITJ a refusé de prendre part aux consultations électorales illégales et contraire à la constitution organisées par la transition batarde. C’est pourquoi le PITJ ne les reconnait pas et ne les reconnaitra jamais.

Les accusations graves que le PITJ a portées contre les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête, sont donc fondées au regard de la constitution des lois et règlements de la république. Les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête sont les principaux ennemis de notre peuple dans sa lutte pour la démocratie, la construction d’un état de droit démocratique et le progrès.

A ceux qui veulent minimiser ces accusations et cette dénonciation des forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête par le PITJ, nous nous proposons de leur ouvrir les yeux sur les tristes réalités qu’elles ont créées dans notre pays.

C’est la république démocratique qui affranchit le peuple dans toutes ses composantes, des différentes servitudes et de l’obscurantisme.

C’est la république démocratique, qui fait que tous les citoyens de notre pays de l’intérieur comme de l’extérieur sont des citoyens, libres, égaux en droit et en devoir.

C’est la république démocratique qui fait de tous ces citoyens propriétaires de la chose publique (respublica).

Accepter et suivre les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête et les usurpateurs du MPP dans leur logique et leur différentes manœuvres de restauration féodal, c’est accepter un recul républicain et démocratique grave, c’est accepter que dans notre pays, il y ait des citoyens de plusieurs catégories, des nobles, des esclaves, et ceux qui ne relèvent pas de cette féodalité, des citoyens de seconde zone qui n’ont pas le droit d’accéder à certaines charges au niveau de l’appareil d’état. Comme si tout le pouvoir d’état était réservé aux forces obscures et rétrogrades du centre, Moro Naaba en tête qui y tolèrent qui ils en jugent digne.

Or, à **l’article 11** de la constitution, il est écrit : « tout burkinabé jouit des droits civiques et politiques, dans les conditions prévues par la loi ». **L’article 12** est encore plus précis : «tous les Burkinabé sans distinction aucune, ont le droit de participer à la gestion des affaires de l’état et de la société. A ce titre, ils sont électeurs et éligibles dans les conditions prévues par la loi.»

Le PITJ rappelle qu’au plus fort des discussions, pour déterminer l’étape de la lutte dans notre pays, par les organisations de gauche, notre parti avait démontré et préciser que l’étape de la lutte était la révolution populaire de libération parce que, dès sa création, il avait conscience de l’existence et de l’impact des forces féodales sur nos populations. Les autres parlaient de ces forces comme étant des vestiges avec les agissements et la réalité que les forces féodales ont imprimés à notre évolution politique. Le PITJ pense que le débat est clos, puisque nous nous rendons compte qu’il faut une révolution culturelle des changements de mentalité pour rendre effectif la république démocratique face aux forces féodales. Du reste, les Albanais, avaient bien démontré qu’en Afrique, l’étape de la lutte était bel et bien la révolution populaire de libération.

 En réalité on se rend compte aujourd’hui que tous les autres qui n’étaient pas affranchis des forces obscures et rétrogrades, optaient de les minimiser pour ne pas avoir à les dénoncer et à les combattre frontalement surtout.

Les usurpateurs du MPP, Simon Compaoré en tête doivent savoir donc que si ce n’est pas la république démocratique, les gens ne sont pas pareils. Est-ce que l’arrière-grand-père du Morho Naaba était pareil à Ouezzin Coulibaly descendant des grands du mandé et grand résistant ?

Est-ce que le père du Morho Naaba était l’égal et pareil de Ouezzin Coulibaly vice-président du conseil qui proposait la construction d’une république démocratique, alors que c’est par l’entregent de Joseph Ouédraogo que Ouezzin Coulibaly a accepté l’intronisation de Moussa le père du Morho Naaba au détriment de son frère Etienne .

Les usurpateurs du MPP, Simon Compaoré en tête, doivent savoir que si ce n’est pas la république démocratique qui affranchit tout le monde et rend les citoyens égaux en droits et devoirs, les gens ne sont pas pareils, et que des millions de nos concitoyens des différentes régions, notamment ceux du grand ouest, n’accepteront jamais d’être soumis au Morho Naaba avec les conséquences qui s’en suivent.

Le PITJ a choisi le 28 sept. parce que c’est le 28 sept 1958 qu’a été adoptée par référendum la constitution bonapartiste de 1958 qui a cours encore en France et dans notre pays. Et c’est parce que les usurpateurs du MPP ont décidé par référendum de faire adopter leur projet de constitution pour passer à une 5eme république. Cette constitution de 1958 est très mauvaise, parce qu’elle organise tout le pouvoir d’état autour d’un homme, instaure donc un régime de pouvoir personnel et a pour finalité l’instauration de l’empire comme l’avait réussi Louis Napoléon Bonaparte. Cette constitution avait comme principal innovation l’élection du président au suffrage universel, le mettant au-dessus de tous les citoyens, et le référendum auquel pouvait recourir ce président pour modifier la constitution. Le Général de Gaulle, avant le Putsch constitutionnel de 1958, avait dans son discours de Bayeux exposé ses conceptions monarchiques. Des millions de français étaient descendus dans la rue pour protester contre l’adoption de cette constitution, qui liquidait la constitution démocratique de 1946, François Mitterrand lui-même dénoncera le coup d’état permanent jusqu’à son arrivée au pouvoir. Pourtant, il a gardé cette constitution et c’est celle-là même qu’il a refilée à nos pays pour leur démocratisation après le discours de la Baule en 1989.

François Mitterrand qui dénonçait le coup d’état permanent a oublié que le Général de Gaulle après dix ans d’application de cette constitution, n’a pas pu concrétiser son rêve monarchique et a été chassé du pouvoir, par le soulèvement populaire de mai 1968.

François Mitterrand arrivé au pouvoir à la faveur de ce soulèvement populaire, a pourtant gardé cette constitution et a fait deux septennats. Après lui, ses successeurs ne réussiront pas à se maintenir au pouvoir, jusqu’à l’effondrement de la démocratie française avec l’arrivée de Macron, candidat des milieux d’affaire au pouvoir.

Cette constitution tue la démocratie, et instaure un régime policier, les libertés y sont formellement reconnues, mais les lois, les décrets et règlements pris pour leur jouissance les restreignent, les dévoient ou les vident complètement de leur essence.

Les tripatouillages électoraux, le découpage renouvelé des circonscriptions électorales, les fraudes massives et le bourrage des urnes introduits à la faveur du référendum de 1958 dans tous nos pays, finissent par liquider les partis alors que c’est à eux que la constitution confie la gestion politique de la démocratie. C’est alors que les prétendus OSC prétendent jouer le rôle des partis politiques.

Le PAI fédéral créé en décembre 1957 à Dakar était le seul parti à en avoir une connaissance claire et à avoir organisé les fameux porteurs de pancarte pour dire non au référendum, exiger l’indépendance, pour réaliser la démocratie, et la construction d’états démocratiques véritables.

Nos pays, anciennes colonies françaises, ont accédé à l’indépendance avec cette mauvaise constitution, avec toutes les mauvaises pratiques électorales anti-démocratiques.

Pour le comprendre, nous renvoyons nos concitoyens à la lecture de la brochure, *Journal D’une Défaite,* éditée par Amadou Dicko, fondateur du MLN qui a participé à la campagne du Non au référendum de 1958. Il prédit de ce fait que tous les partis qui prendront part à des consultations électorales de cette constitution, seront battus par les partis au pouvoir, qui s’appuieront sur la chefferie traditionnelle, l’administration et les milieux d’affaire.

Tout le monde peut comprendre maintenant la réaction républicaine de notre parti quand le doyen Edouard Ouédraogo a envisagé la succession non constitutionnelle de Blaise Compaoré par son article : « François correspond-il au portrait-robot ? ».

Personne n’a soutenu notre parti dans cette dénonciation, pourtant, comme l’évolution politique l’a prouvé, c’est ce plan qui a été appliqué après le coup d’état du 1er Novembre 2014, du lieutenant-colonel Zida qui a transféré toutes les affaires civiles et militaires du pays au palais du Morho Naaba. Le doyen Edouard Ouedraogo a pu ainsi annoncer à la une de son journal M’Ba Michel Kafando comme président de la transition avant même que la commission mise en place dans le cadre de la charte, n’ait terminé ses travaux.

En 2008, à l’occasion du cinquantenaire de cette constitution bonapartiste, notre parti a invité notre peuple et la classe politique à une réflexion pour se donner une nouvelle constitution qui tienne compte de nos aspirations démocratiques pour la construction d’un Etat de droit véritable et pour le progrès. Notre parti invitait au passage à une cinquième république sur la base de notre expérience politique depuis 1958. Les usurpateurs du MPP qui dirigeaient à l’époque le CDP, ont ironisé en nous demandant une Vème république pour quoi faire ?

Les mêmes qui dirigeaient le CDP ont infligé une sanction de suspension de leur parti à Salif Diallo, qui, après avoir dénoncé la patrimonialisation du pouvoir, proposait un régime parlementaire. Il est vrai que, voyant venir les choses, il proposait une formule pour sauver Blaise Compaoré.

A la grande surprise du monde entier, et en direct, le jour de sa prétendue investiture, Rock Marc Christian Kaboré, après avoir prêté serment, de respecter et de faire respecter la constitution, quelques minutes après, s’est parjuré dans son discours en promettant dans six mois de doter le pays d’une nouvelle constitution ? Tous les chefs d’état invités se sont regardés. C’était tellement gros ce parjure, que le conseil constitutionnel aurait pu sur le champ le déchoir de sa charge de président du Faso. Tous les journaux du pays qui ont retranscrits le discours ont omis ce passage ; c’est une tentative maladroite de cacher ce parjure.

A l’occasion des 100 jours de Rock Marc Christian Kaboré, notre parti dans un communiqué a dénoncé ce parjure et rejeté donc l’organisation d’un référendum comme une fuite en avant et parce que ce référendum allait entrainer des troubles graves dans le pays.

Actuellement, même l’opposition regroupée autour du CFOP qui avait pourtant dans un ensemble parfait félicité Rock Marc Christian Kaboré, après la cérémonie d’investiture, rejette à son tour ce référendum et le nouveau code électoral comme l’avait déjà fait notre parti dès son adoption en 2015. Ce qui lui valut son interpellation par la gendarmerie.

En fait de révision de la constitution pour passer à une Vème république, le nouveau projet de constitution n’est pas une tentative pour instaurer un régime parlementaire, tel que le proposait Salif Diallo, et tel que promettait de le réaliser le MPP une fois au pouvoir. Il n’innove en rien dans ses dispositions par rapport à la constitution bonapartiste de 1958.

Leur projet de constitution ne vise même pas l’instauration d’un régime de pouvoir personnel comme le voulait Blaise Compaoré en tentant de modifier l’art 37.

Le projet de constitution adopté par leur gouvernement et qu’ils veulent faite adopter par référendum, ne vise purement et simplement qu’à réaliser le rêve de restauration monarchique des forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête. Le PITJ en fait la démonstration suivante.

* La transition batarde a refusé la mise en œuvre de l’article 43, pour que le président de l’assemblée nationale Ouattara Soungalo, non Mossi, ne dirige la transition.
* C’est sous la transition batarde que la chefferie traditionnelle a été introduite dans la constitution par le CNT. Pourquoi cette mention alors qu’on sait depuis longtemps que la chefferie traditionnelle peinait à avoir un statut dans la république depuis cette loi de 1963, qui interdisait le renouvellement des chefs de canton au décès de ceux-ci ? Cette loi ne reconnaissait que les chefs de village comme auxiliaires de l’administration.
* A peine cette mention faite dans la constitution par le CNT, violant la loi de 1963, la transition batarde s’est attelée à restaurer les anciens chefs de canton dans la région ouest du pays avec le concours du Larlé Naaba.

La transition a fait cela dans l’espoir de pouvoir créer un conseil national des chefs traditionnels, certainement en lieu et place du Sénat, introduit dans la constitution contre la mise en place duquel l’opposition regroupée autour du CFOP s’était opposée. La constitution en son art 7 reconnait : «la liberté de croyance, de non croyance, de conscience, d’opinion religieuse philosophique, d’exercice du culte, la liberté d’opinion, la pratique libre de la coutume, ainsi que la liberté de cortège et de manifestation, sont garantis par la présente constitution sous réserve, du respect de la loi, de l’ordre public, des bonnes mœurs, et de la personne humaine».

La république ne peut donc tolérer que soit fait mention dans la constitution, la chefferie traditionnelle ou des hiérarchies religieuses parce qu’il est stipulé à **l’art 31** que : « le Burkina-Faso est un Etat démocratique, unitaire et laïque. Le Faso est la forme républicaine de l’Etat. » Et poursuit **art 32**, « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l’exerce dans les conditions prévues par la présente constitution et par la loi ». Aucune disposition de la constitution ou de la loi ne reconnait au chef traditionnel et au chef religieux une quelconque autorité dans les institutions de la république, parce que ce serait altérer la laïcité de la république.

Lorsque les coutumiers et les religieux ont été regroupés sous l’appellation, « autorités coutumières et religieuses », l’on dissimulait ainsi qu’elles n’étaient que des autorités morales qui ne devaient interférer aucunement dans les affaires de la république. Le 1er novembre 2014, le lieutenant-colonel Zida en transférant toutes les affaires civiles et militaires au palais du Morho Naaba en cherchant à faire ainsi de réelles autorités au détriment des autorités de la république, telles que prévues dans la constitution.

L’art 13 de la constitution confie la vie politique aux partis et formations politiques exclusivement en précisant : « …ils concourent à l’animation de la vie politique, à l’information, et à l’éducation du peuple, ainsi qu’à l’expression du suffrage…

Toutefois, ne sont pas autorisés les partis ou formations religieuses tribalistes, régionalistes, confessionnels ou racistes. ».

D’où vient donc qu’il faut reconnaitre à des prétendues autorités religieuses et coutumières un rôle politique dans la République, au point de vouloir les placer non seulement au-dessus des institutions de la république, mais au-dessus de la classe politique ?

* Après cette première étape l’on a vu à travers l’adoption du nouveau code électoral, rejeté même par la cour de justice de la CEDEAO, la transition batarde par le truchement de M’Ba Michel Kafando, placé à la tête de la transition par les autorités coutumières et religieuses, appliquer ce code pour écarter tous les candidats qui n’étaient pas du gout des forces obscures et rétrogrades du centre, au point de porter atteinte aux droits constitutionnels fondamentaux de Djibril Bassolé devenu leur prisonnier personnel, certainement jusqu’à après les élections de 2020 qu’elles projettent.
* A l’issue des élections municipales, tout le monde a pu assister aux revendications ethnicistes lors de la mise en place des exécutifs locaux. Les usurpateurs du MPP y sont allés à fond dans l’ethnicisme auquel les autres populations ont réagi, provoquant des troubles.

Toujours dans le nouveau code électoral, les usurpateurs du MPP ont ajouté les dispositions qui permettent l’élection directe des maires, par les populations en lieu et place de leur élection indirecte par les conseils municipaux.

Les usurpateurs du MPP visent par-là, l’ambition de faire élire des maires mossis à la tête de toutes les communes du Burkina-Faso.

Avec les mouvements migratoires du plateau mossi vers les autres régions, la composition démographique des villages ont profondément changé au point que les populations des autres régions vivent cela comme une invasion à cause de l’arrogance des nouveaux migrants depuis la fameuse insurrection et les koglweogho qui se présentent comme leur bras armé.

Décider dans ces conditions que les maires seraient élus directement par les populations, c’est prendre le risque de troubles graves et sanglants à l’échelle de tout le pays, après ce que nous avons connu lors de la mise en place des exécutifs locaux après les dernières élections municipales.

Ce qui préfigure ces troubles, c’est la tentative d’introduire des chefferies mossi et les koglweogho, cette milice du Morho Naaba et des usurpateurs du MPP dans les autres régions, notamment celle du grand Ouest. Les populations vivent cela et le rejettent comme une tentative militaire de les occuper d’où les réactions des dozos dans la province du Houet (karangasso vigué), dans la province de la Kossi (Nouna), des Banwa (solenzo), des Cascades (Niangoloko), etc.

Peut-on imaginer donc l’ampleur et la violence des troubles, au cas où les maires devraient être élus directement par les populations ? Les usurpateurs du MPP prendront les prétextes de respect de l’ordre et de vote démocratique pour déployer les FDS sur l’ensemble du territoire national, pour sécuriser les communes.

N’est-ce pas là prendre des risques d’une explosion sociale à l’échelle du pays ? Prendre le risque d’une guerre civile ?

* Enfin, pour parachever leur rêve de restauration monarchique, le projet de constitution des usurpateurs du MPP, à soumettre à référendum porte la mention que Ouagadougou est la capitale du Burkina-Faso. Dans aucune des constitutions que notre pays a connues une telle mention n’est faite. Les usurpateurs du MPP peuvent-ils dire dans combien de constitutions dans le monde il existe une telle mention ? Combien de pays dans le monde ont dû construire de nouvelles capitales par nécessité et sans que les peuples de ces pays ne protestent ?

Mentionner Ouagadougou comme capitale de notre pays dans la constitution s’est dire que si la nécessité de construire une nouvelle capitale se posait à nous, il faudrait d’abord par référendum réviser la constitution pour pouvoir le faire. Cette mention donc dans leur projet de constitution n’est pas banale. Et il faut la prendre au sérieux parce qu’elle rappelle les considérations ethnicistes qui ont amené le colonisateur français à choisir Ouagadougou capitale du royaume du Morho Naaba comme capitale de la colonie de Haute-Volta telle que démontrée par le Pr Palm D Jean-Marc, texte à l’appui, dans son interview au journal Bendré.

La reconduction pure et simple de la constitution bonapartiste de 1958 avec cette mention relative à la capitale du pays, avec l’élection directe des maires prévue par le code électoral, ne vise donc que la restauration de l’administration coloniale ethniciste, est une tentative de réaliser la restauration monarchique telle que le père du Morho Naaba actuel avait essayé le 17 sept. 1958, avec son coup d’état, avec pour objectif d’instaurer une monarchie constitutionnelle dans notre pays.

Le projet de constitution à soumettre au référendum n’est donc qu’une tentative de codification et de réalisation monarchique sur l’ensemble du pays.

Il cherche à reprendre le projet de son père d’autant plus qu’il a été surpris et effrayé par le projet de Blaise Compaoré qui visait à déclasser Ouagadougou au profit de l’Oubritenga en y construisant l’aéroport de Donsin et de nombreuses autres infrastructures. Ce projet de Blaise Compaoré a rappelé au Morho Naaba que Oubri qui est venu conquérir Ouagadougou et y installer le royaume, n’avait aucune confiance aux forces obscures et rétrogrades du centre et qu’il avait décidé de ne pas y résider, mais bien loin, dans ce qui est devenu l’Oubritenga.

Dans le royaume Moagha du centre, Oubri venait de créer une autre capitale que Ouagadougou.

Le projet de constitution et de référendum des usurpateurs du MPP sont donc à combattre et à rejeter fermement, de même que leur nouveau code électoral parce qu’il démantèle complètement l’architecture politico-administrative prévue par le premier code des collectivités territoriales qui a été adopté.

Le PITJ répète et met en garde notre peuple dans toutes ses composantes sur la grave situation de crise à laquelle les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête et leurs protégés les usurpateurs du MPP veulent conduire notre pays. Le PITJ répète que tous les conflits graves qui ont éclaté en Afrique et qui ne sont pas encore éteints ont trois causes principales :

* **Premièrement : la question foncière**

Avec les différentes réformes foncières opérées dans notre pays, sans avoir auparavant établi un cadastre, ne visent qu’à libéraliser et à marchandiser l’occupation et l’exploitation du territoire national et des ressources du sous-sol, ce qui a débouché déjà sur de lourds contentieux dans le foncier urbain et rural.

La constitution précise à **l’art 14** : « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l’amélioration de ses conditions de vie », et précise à **l’art 30** : « tout citoyen a le droit d’initier une action ou d’adhérer à une action collective sous forme de pétition contre des actes :

* lésant le patrimoine public ;
* lésant les intérêts des communautés sociales ;
* portant atteinte à l’environnement ou au patrimoine culturel et historique. »

Sous le CNR, le professeur agronome René Dumont, qui a écrit l’Afrique noire est mal partie, a été invitée à faire un diagnostic de notre agriculture. Le rapport était accablant, et un chapitre avait été intitulé, « Mossi : prédateur ». Ce rapport a été vite retiré de la diffusion, et nous croyons savoir que c’est Sawadogo Albert du SPONG (secrétariat permanent des ONG) qui a pu sauver un exemplaire.

* **Deuxièmement : le déséquilibre dans le développement des régions**

Ce dont se nourrit un terrorisme domestique, avec la grande insécurité que nous connaissons à la clé.

* **Troisièmement : l’accaparement du pouvoir d’état par une ethnie**

Ce qui est évident et réel de la part des forces obscures et rétrogrades du centre, depuis le coup d’état du lieutenant-colonel Zida du 1er novembre 2014.

Il faut donc dénoncer, combattre, arrêter et poursuivre les forces obscures et rétrogrades du centre, Morho Naaba en tête et leurs protégés les usurpateurs du MPP qui sont entrain de réunir toutes ces trois conditions d’explosion sociale et du pays.

Le PITJ réitère son appel à l’armée et aux FDS par la faute desquelles notre processus démocratique a déraillé d’assumer leur responsabilité que nous qualifions d’opérations de **prévention de conflits graves dans notre pays** pour restaurer la république démocratique.

L’armée et les FDS doivent balayer les usurpateurs du MPP, pour permettre à notre peuple de renouer avec la constitution, de renouer avec la république démocratique.

La seule réconciliation à l’ordre du jour, c’est que notre peuple dans toutes ses composantes se réconcilie et renoue avec la constitution et les lois de la république.

L’appel que le PITJ réitère à l’armée et aux FDS ne peut être considéré comme un appel à la rébellion, ni une atteinte à la sureté de l’état.

C’est un appel à accomplir leur devoir républicain.

C’est un appel à la restauration démocratique.

C’est un appel au devoir, à rétablir l’ordre républicain.

C’est un appel pour la restauration de la république démocratique, face au projet de monarchisation.

Non à la monarchisation du Burkina-Faso !

Non au projet de révision constitutionnelle des usurpateurs du MPP !

Non à leur nouveau code électoral !

Le PITJ en ces 55 ans d’existence a démontré et prouvé que ses dirigeants, ses militants et les organisations de masse qu’il a dirigées n’ont jamais enfreint une quelconque loi de la république. Ils ont consenti d’énormes sacrifices, subi des répressions et des menaces de liquidation.

Notre parti depuis 1991, a opté d’exister et d’agir légalement, la sanction arbitraire et sans fondement que les forces obscures et rétrogrades, Morho Naaba en tête et leurs protégés les usurpateurs du MPP, leur ont infligé **suffit!**

Le PITJ prend à témoin notre peuple, l’opinion nationale et internationale, que s’il leur venait l’idée de dissoudre notre parti, alors nous reprendrons la vie de l’illégalité dans laquelle ils nous auraient envoyé, nous leur livrerons une lutte frontale et implacable, par tous les moyens, sous toutes les formes. Ils sont donc prévenus.

Au sortir de notre comité central que nous allons tenir, nous prendrons des contacts à travers tout le pays et auprès de nos compatriotes de l’extérieur, pour créer un mouvement patriotique pour la république, la démocratie et le progrès, la cohésion et l’unité nationale car c’est la forme d’organisation qui s’impose face aux forces obscures et rétrogrades du centre.

Vive le Faso république démocratique, uni et laïque !

Vive le PITJ !

La lutte continue… !